

ARRETE PREF/DCL/BRE/2023/0220
fixant la liste des candidats pour le 2^{ème} tour des élections municipales complémentaires
dans la commune de DRACY

Le Préfet de l'Yonne,

- Vu** le code électoral et notamment ses articles L.256 et R.126 ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu** le décret du Président de la République du 16 mars 2022 nommant M. Pascal JAN, préfet de l'Yonne ;
- Vu** l'arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2022/0358 du 25 août 2022 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Madame Pauline GIRARDOT, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;
- Vu** l'arrêté n°PREF/DCL/BRE/2022/1286 du 08 décembre 2022 portant convocation des électeurs de la commune de DRACY en vue des élections municipales partielles complémentaires ;
- Vu** les candidatures enregistrées ;
- Vu** les résultats du 1^{er} tour du scrutin du 29 janvier 2023 ;
- SUR** proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRETE :

Article 1^{er} : – La liste des candidats en vue du 2^{ème} tour du 05 février 2023 des élections municipales complémentaires dans la commune de DRACY est fixée conformément à l'annexe ci-jointe.

Article 2 : – la liste des candidats devra être affichée en mairie dès réception ainsi que dans le bureau de vote le jour du scrutin.

Fait à AUXERRE, le 01 FEV. 2023

Pour le préfet,
La sous-préfète,
Secrétaire générale,



Pauline GIRARDOT

La Secrétaire générale de la Préfecture de l'Yonne et le premier adjoint de la commune de DRACY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de 2 mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Yonne,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur,
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon. Le tribunal, administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr

ANNEXE A L'ARRETE PREF/DCL/BRE/2023/0220

**Fixant la liste des candidats pour le 2^{ème} tour des élections municipales complémentaires
dans la commune de DRACY**

Élections municipales complémentaires 2^{ème} tour du 05 février 2023

Candidats au scrutin plurinominal majoritaire

Nombre de sièges à pourvoir : 2

Candidature groupée menée par Monsieur Jean-Claude GALLON :

- Monsieur Philippe ARNAUD
- Madame Murielle FLAMAND
- Madame Yolande FLAMAND
- Monsieur Damien GOURIER

Candidature groupée menée par Monsieur Philippe JUVENTY :

- Monsieur Antoine DAUNY
- Madame Lucie DUPRÉ
- Monsieur Philippe JUVENTY
- Monsieur Frédéric PROT

Pour le préfet,
La sous-préfète,
Secrétaire générale,



Pauline GIRARDOT